



Juin 2015

INFORMATIONS

MAIRIE DE POUAGNY

46, rue de la mairie
01550 POUAGNY
Tél : +33 4 50 56 78 77

email :
mairie@pougny01.com
<http://www.pougny01.com>

Horaires d'ouverture :

Lundi 08H00 à 12H00
et de 13H30 à 17H30
Mercredi 08H00 à 12H00

Lundi soir permanence du
maire de 17H00 à 19H00

La mairie sera fermée au
public du 20 juillet au
16 août 2015,
**en cas d'urgence
(seulement) :**

numéro de tél de M. le
Maire : +33 6 81 31 30 90

Editorial

A l'orée de cette période estivale, il est de bon ton de parler de soleil, de plages, de voyages, de repos... en un mot de vacances, en laissant, pour quelque temps les tracas quotidiens en sommeil.

Je ne vais pas, dans cet édito, gâcher ces petits plaisirs que chacun est en droit d'attendre. Donc, faisons abstraction de la baisse des dotations, de la loi NOTRe, Nouvelle Organisation Territoriale de la République et d'autres fantaisies que l'Etat nous prépare, qui cherche à nous étouffer, mais parlons plutôt de choses encourageantes, comme de la convention signée dernièrement par neuf communes du sud gessien, pour la mutualisation des moyens qui pourrait, à terme, amener à de substantielles économies.

Mutualisation également, au niveau intercommunal, avec en premier lieu, les premières ébauches du PLUi, avec la signature récente d'une charte entre les vingt-sept communes, mais aussi pour la gestion des eaux pluviales, avec des marchés à bon de commandes.

Pour ce qui concerne notre Commune, les travaux de changement de destination de l'ancien local des pompiers et la réalisation d'un hangar voirie, devraient commencer dans les semaines à venir et les études pour notre future salle des fêtes prennent forme.

Je souhaite, à toutes et à tous, un excellent été et vous retrouver en pleine forme à la rentrée.

Amicalement

Jean-Louis



En France, le Parlement discute en ce moment d'une nouvelle organisation des collectivités territoriales. Le texte ne laisse plus aucun doute quant aux intentions concernant la réalité géographique, historique et politique du pays.



NOTReFRANCE
Réforme Territoriale

Les députés sont bien décidés à déplacer les décisions au niveau intercommunal. Les décisions étant prises loin de la Commune elles seront en partie déconnectées de la réalité quotidienne.

Cette loi veut aussi concentrer pouvoirs et moyens bien loin de là où vivent nos concitoyens.

Cet état de fait amplifiera l'opposition entre villes et campagne et ne répondra pas à l'enjeu d'un effort significatif en matière d'équité et d'accès aux services en milieu rural.

Concrètement, si ce texte était voté :

- Le maire et le conseil municipal n'auraient plus aucune influence sur les décisions locales désormais prises loin des villages. Les ressources seraient asséchées et les choix transférés ailleurs, sans l'accord des élus, représentants du peuple ;
- Le développement de la commune serait décidé ailleurs sans prise en compte de la réalité locale quant au logement, à la construction ou encore à la présence de services ;
- Les villages seraient sous la coupe d'un président d'intercommunalité « tout-puissant » mais éloigné et empêtré dans des considérations politiciennes.
- Seule la taille de la commune serait prise en compte pour définir les politiques publiques et non la gestion de l'espace, des routes ou de l'environnement.
- La commune serait mise sous tutelle avec un mode d'élection qui démotiverait les élus ruraux, souvent bénévoles et de moins en moins nombreux à servir l'intérêt général au plus près.

(voir les détails : <http://www.amrf.fr>)

En revanche, l'intercommunalité lorsqu'elle est consentie et complémentaire est une excellente chose. C'est un moyen de faire des économies dans certains domaines. Dans cet esprit, les Communes de CHALLEX, CHEZERY-FORENS, COLLONGES, FARGES, LEAZ, PERON, POUIGNY, ST JEAN DE GONVILLE, THOIRY se sont regroupées pour créer un « Groupement de commande - Marché à commandes travaux ».

La mutualisation des besoins en matière de travaux, de services et de fournitures permet d'obtenir un effet de volume avec des conditions plus avantageuses. Elle rationalise et optimise les coûts pour ce type de commande publique.

ASSOCIATIONS
DEVENEZ ECO-RESPONSABLE,
LE SIDEFAGE VOUS ACCOMPAGNE !



>> POUR UN EVÈNEMENT RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT :

Le SIDEFAGE vous met à disposition gratuitement du matériel de tri. Les ambassadeurs du tri peuvent également vous apporter leur soutien en tenant un stand

>> PARCE QUE LE TRI C'EST QUOTIDIEN :

Le SIDEFAGE peut vous aider à mettre en place le tri dans vos locaux. Un ambassadeur du tri vous accompagnant tout au long de votre projet.



>> PLUS D'INFOS :

Emeric RYNOIS

06.08.27.27.36

anim1@sidefage.fr



VOS DROITS ET DEVOIRS

Il est effectivement établi maintenant que les effets du bruit sur la santé dépassent la sphère auditive et mettent en jeu tout l'organisme. Cependant du point de vue de la réglementation, les bruits de voisinage ne sont pas les bruits des voisins...

Les bruits de voisinage sont réglementés par le code de la santé publique. Mais ni la loi, ni le règlement ne définissent la notion de bruit de voisinage. En matière de droit civil, la jurisprudence ne fait référence qu'à la notion de « troubles anormaux du voisinage ».



CE QUE DIT LA LOI

Concernant les propriétés privées, l'arrêté préfectoral indique que « toutes les précautions doivent être prises pour éviter que le voisinage ne soit gêné par des bruits répétés et intempestifs » émanant de comportements et d'activités.

C'est l'arrêté préfectoral qui réglemente l'émission de bruit due à l'utilisation des engins à moteur bruyant. Elle est permise en semaine de 8h à 12h et de 14h à 19h30, le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h, le dimanche et jours fériés de 10h à 12h.

La réglementation des bruits de chantiers est établie par l'arrêté préfectoral qui stipule que les nuisances sonores sont interdites tous les jours de la semaine entre 20h et 7h, ainsi que toute la journée des dimanches et jours fériés.

EN CAS DE GÊNE DUE AU BRUIT

La première démarche qui relève du civisme consiste à établir un dialogue avec l'auteur des nuisances en lui témoignant de la gêne causée par son comportement ou son activité. Si cette première approche s'avère infructueuse, le plaignant peut tenter une conciliation par le biais d'un représentant de la préfecture. Par la suite, n'ayant pas obtenu gain de cause, l'étape suivante consiste à adresser une requête auprès de la mairie. Le maire reçoit les plaintes, c'est à ses services qu'incombe la responsabilité de constater la nuisance et éventuellement de dresser un procès verbal.



PERMANENCES DU CONCILIEUR

Point d'accès au droit,
148 rue du commerce à Gex,
le 1er et 3e jeudi du mois, sur rendez-vous,
04 50 41 35 86.



- COMMUNIQUE DE PRESSE - 1^{er} juillet 2015 -

Infos de la CCPG

Fermeture des déchèteries intercommunales les jours suivants :

Nous vous informons que les déchèteries seront fermées les :

Mardi 14 juillet 2015 (Fête Nationale)
Samedi 15 août 2015 (Assomption).

La collecte des ordures ménagères en porte à porte et le tri sélectif en porte à porte sont maintenus les jours fériés.

Bal du 13 juillet Pouigny

au stade de foot

à partir de 19h30

repas

retraite aux flambeaux

fanfare

buvette

feux d'artifice

bal populaire

Comité des Fêtes
Pouigny

ENTREE NORD DE POUIGNY

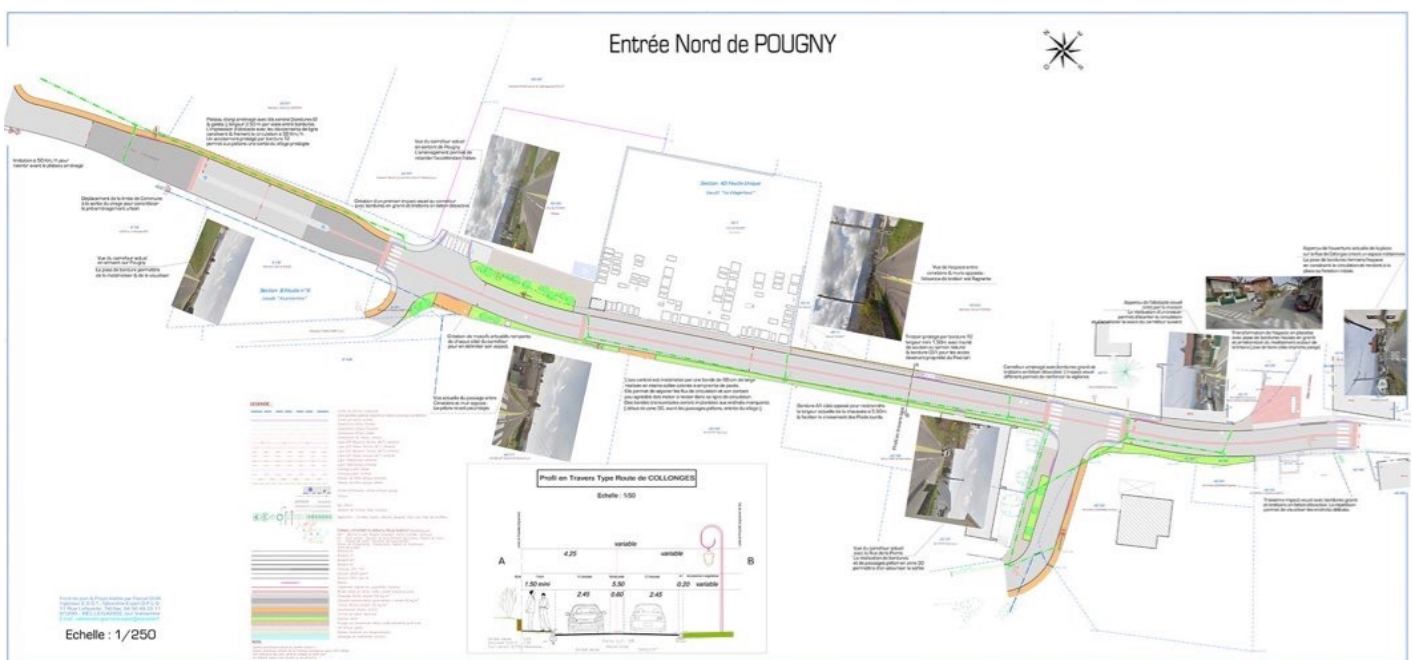
Suite à la présentation du projet de sécurité routière concernant le haut du village, dans notre précédent numéro, nous avons modifié en partie le projet sur les conseils du CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement de l'Ain). En effet cette agence de l'Etat qui dépend de la Direction Départementale des Territoires de l'Ain a proposé de nous accompagner dans ce projet.

Nous avons accepté et présenté notre projet.

L'architecte-urbaniste nous a proposé un projet qui reste le même sur l'essentiel mais qui amène une réflexion nouvelle notamment sur l'emploi des feux tricolores que nous avions projetés.

Nous vous décrivons les principaux points :

- Limitation à 50Km/h pour ralentir avant le plateau aménagé.
- Un accotement protégé et stabilisé pour rejoindre le chemin des Crocus depuis le cimetière.
- A hauteur du panneau d'entrée de Pouigny, plateau élargi aménagé avec îlot central pour donner l'impression d'obstacle avec dévoiements de ligne. Cela permettra une canalisation et un ralentissement du trafic.
- A la hauteur du cimetière, premier impact visuel au carrefour. L'axe central est matérialisé par une bande de 60cm de large réalisée en résine colorée à empreinte de pavé. Elle permet de séparer les flux de circulation et son contact peu agréable doit inciter à rester dans sa ligne de circulation. Des bandes transversales seront implantées aux endroits marquant le début d'une zone 30km.
- Trottoir protégé de 1,50m.
- Côté opposé, une bordure permettra le croisement des poids lourds.
- Création de massifs arbustifs rampants de chaque côté du carrefour pour en délimiter l'aspect.



Pour mémoire, vous pouvez consulter le projet en Mairie (taille documents originaux impossible à réduire au format du journal).

Rafrachissement des murs du cimetière



Nous souhaiterions rafraîchir les murs du cimetière. Les grilles seront repeintes très prochainement par nos conseillers municipaux.

Sur la base du bénévolat pour ceux qui savent dessiner ou peindre, nous pourrions réaliser une fresque ou un trompe l'oeil sans connotation religieuse.

Si cela vous intéresse merci de proposer un projet.

Pour plus de renseignements veuillez contacter : **Mme Mathis au 06 13 20 48 04**

La fin de l'année est arrivée et l'école prépare déjà la rentrée.

CALENDRIER 2015-2016

Rentrée	Mardi 1 septembre
Automne	Samedi 17 octobre 2015 Lundi 2 novembre 2015
Noël	Samedi 19 décembre 2015 Lundi 4 janvier 2016
Hiver	Samedi 13 février 2016 Lundi 29 février 2016
Printemps	Samedi 16 avril 2016 Lundi 2 mai 2016
Été	Samedi 2 juillet 2016

Il y aura des changements au sein de l'équipe enseignante :

Laurine DELIGNE et Pauline BAHIN nous quittent.
Nous accueillons Lucile JOUBERT et Emeline BOBILLON.
Nathalie LAURAIN devient directrice.

Les effectifs prévus sont :
8 PS, 13 MS, 6 GS, 4 CP, 12 CE1, 12 CE2, 7 CM1, 12 CM2

La répartition sera comme suit :
Maternelle PS-MS-GS : 27 élèves
enseignante Lucile JOUBERT

CE1-CE2 : 24 élèves ;
enseignante Emeline BOBILLON

CP-CM1-CM2 : 23 élèves ;
enseignante Nathalie LAURAIN

Décloisonnement tous les après-midi pour les CP qui iront étudier la Découverte du monde, l'anglais, l'EPS et l'art avec les CE1 et parfois les CE2 ou les maternelles.

Décloisonnement les lundis et mardis en début d'après-midi pour les CE2 qui iront étudier les sciences avec Lucile et/ou Nathalie.



BONNES VACANCES A TOUTES ET A TOUS

ATTENTION CANICULE !

Des risques existent pour votre santé.

Pour vous protéger, adoptez les bons réflexes.

Pour tous et tout particulièrement pour la personne âgée, la femme enceinte, le bébé ou la personne en situation de handicap, il est nécessaire de :

boire régulièrement de l'eau ;
mouiller son corps et se ventiler ;
manger en quantité suffisante ;
éviter les efforts physiques ;
ne pas boire d'alcool ;
maintenir son habitation au frais en fermant les volets le jour ;
passer du temps dans un endroit frais (cinéma, bibliothèque, supermarché ...)
donner et prendre des nouvelles de ses proches.
Canicule info service



Plateforme téléphonique "canicule info service" 0 800 06 66 66; ouvert tous les jours, de 9h00 à 19h00 (appel gratuit depuis un poste fixe en France).

Un sondage est initié et proposé par Mme Séverine GIROD sur l'intérêt de créer une microcrèche à Pougny. Afin de mieux connaître vos besoins et vos attentes en matière de garde d'enfants, merci de répondre aux questions suivantes :

Avez-vous des enfants âgés de 0 à 3 ans que vous souhaiteriez faire garder?*

Oui / Non

Recherchez-vous un mode de garde pour vos enfants (entre 0 et 3 ans)?*

Oui / Non

Seriez-vous intéressés par une microcrèche à Pougny ou aux alentours de Pougny?*

Oui / Non

Si la microcrèche n'est pas à Pougny, combien de kilomètres seriez-vous prêts à faire pour amener votre ou vos enfants à cette microcrèche?*

1 à 5 kms / 6 à 10 kms / 11 à 20 kms

Percevez-vous des allocations familiales françaises ou suisses?*

Oui / Non

Pour vous, à quelle heure la microcrèche devrait ouvrir ?*

6H30 / 7H00 / 7H30

Autre :

Pour vous, à quelle heure la microcrèche devrait-elle fermer?*

18H00 / 18H30 / 19H00

Autre :

Quels seraient les jours d'ouverture de la microcrèche?*

du lundi au vendredi

du mardi au samedi

Autre :

Quand déposeriez-vous votre ou vos enfants?*

à la journée

avant l'école, pendant le déjeuner, après l'école

juste le matin ou l'après-midi

Autre :

Quelle est votre tranche de revenus familiale?*

de 0 à 50000€

de 50000€ à 100000€

Autre :

Préférez-vous que les repas soient préparés par la microcrèche?*

Oui / Non

La pédagogie Montessori vous intéresse-t-elle pour votre ou vos enfants?*

Oui

Non

Autre :

L'ouverture de la microcrèche pendant les vacances scolaires vous intéresse-t-elle?*

Oui / Non

Afin d'obtenir vos réponses anonymes, nous vous remercions, soit de déposer vos réponses chez M et Mme GIROD au 28 rue Rouph de Varicourt à Pougny (Le Crêt), soit en vous connectant sur la page Facebook dédiée à ce sondage :

https://apps.facebook.com/mes-sondages/jbeokc?from=admin_wall

FERMETURE DE L'ACCUEIL DU SERVICE D'ETAT CIVIL DE NANTES :

Dans le cadre de la modernisation de l'action publique, le guichet d'accueil du public du service central d'état civil (SCEC) sera fermé définitivement à partir du mois d'août 2015 :

Désormais, pour les français nés à l'étranger, toute demande de copies ou d'extraits d'actes d'état civil doit être effectuée sur le site :

<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/dali/index2.html>

Signature de la convention de groupement de commandes

Face aux restrictions budgétaires, les élus du canton Sud Gessien agissent. C'est ainsi qu'une convention pour la



constitution d'un groupement de commandes a été signée en mairie de Thoiry le 07/05/2015.

L'objectif de cette démarche est de pouvoir procéder à des commandes groupées sur plusieurs catégories (ex: sel de voirie, fournitures de bureau, marchés d'assurances, marchés de restauration scolaire, la liste n'est pas exhaustive et est susceptible d'évoluer autant que de besoin) à plusieurs communes (9) afin d'améliorer les conditions économiques des achats : acheter plus pour payer moins.

Les premiers appels d'offres de commandes groupées sont en cours et des économies significatives sont espérées.

<http://www.boamp.fr/avis/detail/15-65160/officiel>

HLM

Ce printemps, l'entreprise Dynacité a sollicité le droit de vendre 24 logements locatifs sociaux collectifs situés 139 et 185 rue du Château vert.

La Commune de Pougny a émis un avis défavorable à la cession de ces logements car cela engendrerait pour la Commune des dépenses et des réaménagements importants.

Nous avons reçu dernièrement une lettre du Préfet confirmant son opposition à ce projet

**Mariages :**

Vincent GIROD et Séverine, Jeanine BOUTILLIER le 18/04/2015

José, Carlos BUITRON et Kreszentia, Elisabeth SCHÜEPP le 02/05/2015

Décès:

Michelle, Marie CART le 16/05/2015

Yvonne SEBILEAU LE 21/06/2015